

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/012/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2025-2027 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1ère répartition 2025 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

25-42018-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Il convient d'approuver rétrospectivement pour l'année 2024 la possibilité de régler un prorata de la subvention votée si le montant des factures fournies par l'association n'atteint pas le montant total du projet d'équipement déposé initialement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la 1^{ère} répartition de crédits de l'année 2025 à hauteur de 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur pour l'attribution de subventions d'équipement à l'association suivante :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
35282	Taekwondo Hagakure	3, boulevard de la Salette 13012 Marseille	00014595	2 000	Achat de tapis d'entraînement

ARTICLE 2 Est approuvé la convention ci-annexée. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Cette subvention sera versée après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée dans un délai de deux années. La ville se réserve le droit de payer un prorata de la subvention votée si le montant total du projet n'est pas atteint.

ARTICLE 4 La dépense totale s'élève à 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur. Elle sera imputée sur l'opération 2025 OS 10210 « subventions d'équipements aux associations marseillaises ». Sur les crédits inscrits au budget principal 2025 et suivants, chapitre 204.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**